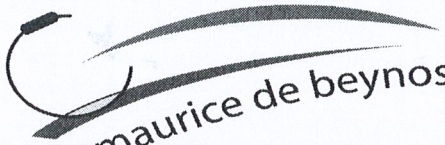


Mise en ligne le :

19 AVR. 2023

  
st-maurice de beynost

Folio N°:



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-45

### Objet : Arrêté temporaire de circulation

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

- Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;
- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;
- Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;
- Vu** les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;
- Vu** la demande formulée par l'entreprise LEGROS TP ;

**Considérant** que pour les besoins des travaux « Création d'un branchement d'eau potable et d'eau usée pour le compte de SUEZ » il faille réglementer temporairement la circulation rue des Andrés ;

### ARRÊTE

**Article 1:** La route sera barrée au 30 rue des Andrés à partir du vendredi 21 avril 2023 et ce pendant toute la durée des travaux soit 3 jours. Le stationnement de tous véhicules sera interdit en ce lieu..

**Article 2:** Une déviation sera mise en place par l'entreprise demanderesse ;

**Article 3:** Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Folio N°:

**Article 4 :** En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n° L325-1 et R325-12 du code de la route ;

**Article 5:** A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

**Article 6:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Maire de la commune ;
- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- LEGROS TP ;
- CCMP ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le lundi 17 avril 2023.*

Le Maire,



Pierre GOUBET